

Rapport de la Commission du PACom sur le préavis municipal n°06/2025
Rénovation de la place de jeux du collège et amélioration du préau de l'école

La Commission du PACom, représentée par Sabrina Giannini Heim, Gilles Krenger, Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt, Delphine Galliard et Sylvain Carrard, s'est réunie le 9 avril 2025, en présence de Monsieur le Municipal Théodore Lavanchy, accompagné de Monsieur Theux, le syndic.

Analyse du préavis

Suite à la présentation du préavis n°06/2025, la commission a relevé les points suivants :

1. Constat général et intention du projet

La commission salue la volonté de la Municipalité d'investir dans la sécurité, la durabilité et la convivialité des espaces publics, notamment ceux destinés aux enfants. Le projet globalement bien conçu répond à des besoins réels, identifiés sur le terrain.

2. Analyse par point

2.1 Rénovation de la place de jeux – Avis favorable

La Commission approuve à l'unanimité les propositions relatives à la rénovation de la place de jeux :

- Respect des normes SN EN 1176 et SN EN 1177, assurant une meilleure sécurité ;
- Repositionnement judicieux de l'aire de jeux, exploitant le terrain en pente ;
- Choix du sol coulé, plus durable et plus attractif sur le plan ludique ;
- Sélection de matériaux durables (bois d'acacia) et accessibles (poussettes, PMR) ;
- Meilleure organisation de l'espace et réduction des besoins d'entretien.

La Commission relève que le coût légèrement supérieur du sol coulé est justifié par les avantages à long terme, tant en sécurité qu'en durabilité et entretien.

2.2 Amélioration du préau – Avis réservé

En revanche, la Commission n'est pas convaincue par le projet d'aménagement du préau tel que présenté.

- La solution retenue (mélange gravier-terre-gazon maigre) pose question quant à sa durabilité et à sa réelle facilité d'entretien, notamment en cas d'usage intensif ou de conditions météorologiques défavorables.

- Le remplacement du gravier par de l'herbe maigre ne semble pas offrir une amélioration nette par rapport à la situation actuelle, et pourrait nécessiter un réaménagement à court terme.
- La commission regrette l'absence d'analyse comparative plus approfondie avec d'autres types de revêtements semi-durs ou stabilisés, qui auraient pu offrir un meilleur compromis entre entretien, robustesse et polyvalence.
- Le mobilier urbain et les intentions à plus long terme sont salués, mais apparaissent insuffisamment développés à ce stade pour justifier pleinement l'ensemble du projet d'amélioration du préau.

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, la Commission du PACom recommande l'adoption partielle du préavis n°06/2025, en validant le financement et la réalisation de la nouvelle place de jeux, tout en demandant à la Municipalité de revoir ou retravailler le projet d'aménagement du préau, afin de proposer une solution plus convaincante et durable.

Nous proposons donc que le Conseil communal :

- Accepte le crédit pour la rénovation de la place de jeux tel que proposé ;
- Invite la Municipalité à réévaluer la partie 2.2 (préau) et à revenir avec une proposition retravaillée.

S. Giannini Heim C. Studer G.Krenger Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt

R. Hotz D. Galliard S. Carrard

Faoug, le 5 mai 2025